

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	6

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Attribution du marché de
travaux de réhabilitation du
Pôle Animation Sociale, 1 rue
de la Maladrerie à L'Aigle

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS

Absente : Véronique HELLEUX

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que lors du Conseil communautaire du 27 juin 2024, le plan de financement de l'opération de réhabilitation du Pôle Animation Sociale a été approuvé et la SHEMA, mandataire de l'opération, a été autorisée à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

La réhabilitation de cet établissement va lui permettre de continuer le développement de ses actions, projets et services au bénéfice de l'ensemble du territoire. Le programme de travaux va ainsi répondre aux enjeux fonctionnels, aux problématiques thermiques et structurelles propres au bâtiment. Il porte sur le plus grand bâtiment (pavillon Houvet-Butet) ainsi que sur le pavillon des Aliénés.

Afin de mettre en œuvre cette opération, un marché de travaux a été lancé.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 28 novembre 2025 pour une remise des offres fixée au 9 janvier à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché : marché alloti

Lot 01 - Désamiantage - Curage

Lot 02 - Gros œuvre - Revêtements de façade - Charpente bois

Lot 03 - Couvertures en ardoises

Lot 04 - Menuiseries extérieures aluminium

Lot 05 - Métallerie - Serrurerie

Lot 06 - Menuiseries intérieures

Lot 07 - Cloisonnement – Doublage – Faux plafond - Isolation

Lot 08 - Chape – Carrelage - Faïence

Lot 09 - Peinture intérieure

Lot 10 - Electricité

Lot 11 - Plomberie – Chauffage – VMC

Type de procédure : procédure adaptée

Mandataire : la SHEMA

Maître d'œuvre : ARCHI NORMANDIE (Mandataire), ISC INGENIERIE, BET LENESLEY, KUBE STRUCTURE

Durée du marché : 14 mois

Montant inscrit au budget pour les travaux : 1 043 000 € HT (948 000 € HT hors aléas)

Montant estimatif : 1 047 200 € HT au stade PRO

Aucune offre n'a été remise dans les délais pour le lot 8. Le Bureau communautaire en date du 29/01/26 a déclaré sans suite ce lot pour cause d'infructuosité et a autorisé la SHEMA à passer pour ce lot un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalables.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-014-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la commission ad-hoc réunie le 3/02 a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises mentionnées ci-dessus.

Le dépassement de l'enveloppe de travaux par rapport à l'estimation est compensé par un montant de subventions notifiées supérieur à la prévision budgétaire.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération ;
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 3/02/26 ;
- Vu la délibération n° 2026-01-29-007 du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2026 déclaration sans suite pour cause d'infructuosité le lot 8, du marché de travaux pour la réhabilitation du Pôle Animation Sociale, au motif d'absence d'offre reçue ;
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

➤ **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :

N° et intitulé du Lot	nom de l'entreprise	Montant HT des offres retenues	Montant TTC des offres retenues
Lot 1 : DESAMANTAGE CURAGE	DONE RED	112 477	134 972,40
Lot 2 : GROS OEUVRE - REVETEMENTS DE FACADE - CHARPENTE BOIS	LB	439 440,11	527 328,13
Lot 3 : COUVERTURES EN ARDOISE	DELVALLE GONDOUIN	81 403,66	97 684,39
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM	MONGRENIER	99 851,88	119 822,26
Lot 5 : METALLERIE - SERRURERIE	KMSA	14 351,71	17 222,05
Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES	ATELIER BOIS CONSTRUCTION	125 704,95	150 845,94
Lot 7 : CLOISONNEMENT - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS - ISOLATION	MAILHES POTTIER	128 672,74	154 407,29
Lot 8 : CHAPPE - CARRELAGE - FAIENCE			-
Lot 9 : PEINTURE INTERIEURE	ZINE RENOV	21 489,89	25 787,87
Lot 10 : ELECTRICITE	DBEG	76 500	91 800,00
Lot 11 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	SCF	54 800	65 760,00
Total général		1 154 691,94	1 385 630,33

➤ **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de cette opération à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 18 FEV. 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 18 FEV. 2026

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe VAN-HOORNE

